COMPTE-RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ORDINAIRE du 30 juillet 2020**

L’an deux mil vingt, le trente juillet, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise BARTHOULOT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Laure CHARDON, Ludovic BARTHOULOT, Emmanuel BOITEUX, Pascal BONVALOT, Hervé ROY, Patrick PEGEOT, Lionel PREUD’HOMME, Thierry Rigoni.

**Secrétaire de la séance** : Pascal BONVALOT

**Date de convocation** :24 juillet 2020

Personne extérieure au conseil : Elisabeth DUDO, secrétaire de Mairie

 **Versement des indemnités de fonctions aux adjoints**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 Décide avec effet au 3 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions des adjoints au Maire comme suit :

⇨1er adjoint : 9.9 % de l’indice brut terminal

⇨2e adjoint : 9.9 % de l’indice brut terminal

Etant concernés, les deux adjoints ne prennent pas part au vote.

**Par 7 voix pour 0 voix contre 2 abstentions**

 **Proposition des personnes appelées à siéger à la Commission des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité établi une liste de 24 contribuables pour siéger à la CCID.

Le directeur départemental des finances publiques désignera à partir de nos propositions les 6 délégués et les 6 suppléants.

 **Désignation des délégués au Comité National d’Action Sociale (CNAS)**

La commune adhère au Comité National d’Action Social (CNAS), permettant ainsi au personnel de bénéficier d’un large éventail de prestations qui concourt à son mieux-être.

A l’unanimité, sont désignées :

⇨ Délégué Elu : Françoise BARTHOULOT

⇨ Délégué Agent : Elisabeth DUDO, secrétaire de mairie

**7 Convention pour passage de l’épareuse**

La délibération est reportée, le conseil municipal décide de ne pas s’engager par convention dans l’immédiat, mais de prendre le temps d’étudier plusieurs propositions.

 **Convention avec Froidevaux pour les Biens de Fabrique**

Madame le maire expose que, depuis de nombreuses années, les biens d’église et du cimetière ainsi que quelques terrains communaux, appelés Biens de Fabrique, sont en partage avec la commune de Froidevaux à hauteur de 1/5e.

Ceci signifie que les charges, autant que les recettes sont réparties et redistribuées à Froidevaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

⇨ Accepte la convention annexée à la présente délibération,

⇨ Autorise Madame le Maire à signer la convention.

 **Décision modificative – opération 25**

Le dernier budget communal voté ne prévoit pas suffisamment de crédits au Chapitre Investissement – Opération 25 : Travaux de voirie.

Le conseil, à l’unanimité, décide un virement de crédit de la façon suivante :

* Virement du compte 020 : Dépenses imprévues Investissement : **- 456,00 €**
* Au compte 2128- opération 25 : Travaux de voirie : **+ 456,00 €**

**10 Révision des tarifs de la distillerie**

Madame le Maire expose que la distillerie, particulièrement utilisée en 2019, occasionne des coûts qui ne sont pas couverts par les recettes de location, comme l’indique le tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses** |  | **Recettes** |  |
| Eau |  209.40 €  | Location (14 jours) |  280.00 €  |
| Gaz |  380.00 €  |  |  |
| Electricité |  64.55 €  |  |  |
| TOTAL |  **653.95 €**  |  |  **280.00 €**  |
| Résultat | -373.95 € |  |  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

⇨ Accepte de réévaluer les tarifs d’utilisation de l’atelier de distillerie, comme indiqué :

 Résident de la commune : 1 journée 25 €

 Extérieur commune : 1 journée 50 €

⇨ Décide de facturer la consommation de gaz en complément de la location

⇨ Demande que soit revu le règlement de la distillation avec actualisation des tarifs

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Carte Avantage jeune : reconduction de l’offre par l’équipe municipale.
* 2 délégués sont désignés pour représenter la commune à la CoFor (Réseau des communes forestières), MM Hervé Roy et Ludovic Barthoulot.
* Un nettoyage de la réserve incendie va prochainement être programmé.
* Le conseil municipal, lors d’un tour des villages, a fait la liste de divers travaux à réaliser. Certaines informations vous seront apportées dans le prochain Mairie Info de la rentrée.
* Décharge : un nouveau règlement est en cours d’élaboration.
* Comice Agricole : Il aura lieu le 19 septembre vers la propriété d’Hervé ROY.
* Fermeture du secrétariat de Mairie du lundi 3 août au vendredi 22 août.
* Permanence du Maire le mardi matin de 9h à 12h.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h00